Pour s'informer et rencontrer nos conseillers habitat :

Rendez-vous dans notre agence tous les jours...

SAINT-FLOUR

Place René Amarger 15100 Saint-Flour Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

... ou lors de notre permanence mensuelle!

RIOM-ÈS-MONTAGNES

Maison des services au public Place de la Gare 15400 RIOM-ÈS-MONTAGNES 2èmes mercredi de chaque mois de 10h00 à 12h00

ET DANS VOS COMMUNES

- VALETTE - SAINT-BONNET-DE-CONDAT

- TRIZAC - CHEYLADE - SAINT-HIPPOLYTE - COLLANDRES - CHANTERELLE - LUGARDE - MARCHASTEL - MONTBOUDIF

- CONDAT - MENET

- APCHON - SAINT ETIENNE DE CHOMEIL

- LE CLAUX - SAINT-AMANDIN

> Pour trouver une permanence proche de chez vous, contactez un conseiller habitat

Des conseils gratuits et personnalisés!

L'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale est pilotée par l'Etat, la Communauté de communes du Pays de Gentiane, l'Anah et mise en oeuvre par Oc'téha. C'est un service gratuit!

> Pour vérifier votre éligibilité AU PROGRAMME

N'ATTENDEZ-PLUS, CONTACTEZ OC'TÉHA!

Des conseillers habitat sont à votre disposition et vous accompagnent dans vos proiets!



Place René Amarger 15100 Saint-Flour

Tel: 07 50 59 91 27 07 50 56 69 44 habitat15@octeha.fr habitatcantal@octeha.fr www.octeha.fr







Des aides pour les propriétaires occupants ou bailleurs à :

- La rénovation énergétique - L'adaptation du logement L'habitat dégradé - La production de logement locatif

















AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION! ADAPTER VOTRE LOGEMENT À VOS BESOINS RÉNOVER VOTRE LOGEMENT!

QUELLES CONDITIONS ?

- Etre propriétaire ou usufruitier du logement.
- Occuper le logement à titre de résidence principale.
- Remplir des conditions de ressources.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans.

QUELS TRAVAUX ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 25% (isolation, moven de chauffage, menuiserie...), avec une bonification de subventions au-delà de 35%.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé.

OUELS AVANTAGES ?

- Des conseils personnalisés
- Un accompagenement sur mesure
- L'amélioration de votre logement
- Des aides exceptionnellles

REMETTRE VOS LOGEMENTS VACANTS SUR LE MARCHÉ! VALORISER VOS LOGEMENTS LOCATIFS

QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Le logement sera conventionné pendant 9 ans.
- Etre propriétaire privé ou être un copropriétaire bailleur (SCI...).
- Le logement de l'immeuble doit être occupé en résidence principale.

QUELS TRAVAUX ?

Tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique à minima de 35% (isolation, moyen de chauffage, menuiserie...) et le classement énergétique en D.

Travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap (douche, monte escalier,...).

Travaux de lutte contre l'habitat dégradé, mise aux normes.

Dufis avantages ?

- Défiscalisation possible des loyers (intermédiation locative, ...)
- Valorisation de vos logements locatifs
- Une équipe locale à votre disposition
- Des conseils gratuits et personnalisés

EXEMPLE DE FINANCEMENT

Un couple aux revenus très modestes, souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique (Remplacement du mode de chauffage et menuiseries).

Montant total des travaux : 32 000€ HT / 35 200 € TTC

Estimation des aides publiques : 20 000 €

(Anah: 15 000 €;

Prime énergie : 4 000 €;

Communauté de Communes du Pays de

Gentiane : 1 000 €)

D'autres financeurs mobilisables : Action

logement, caisses de retraites,...).



" Nous voulions faire des économies d'énergies et ainsi baisser notre facture mensuelle de chauffage. Grâce aux conseils du chargé d'opérations Oc'téha et aux aides, nous avons aussi changé nos menuiseries.

Grâce aux aides nous avons pu baisser nos factures énergétiques"

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR DES ARTISANS RGE (FOURNITURE ET POSE) ET NE PAS AVOIR COMMENCÉ AVANT LES ACCORDS DE SUBVENTIONS.